

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

477 € par participant

Soit 572,40 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'établissements
- Responsables techniques ou travaux
- Responsables de collectivités
- Gestionnaires de patrimoine

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Savoir élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

**PROGRAMME****Les ADAP : présentation de l'évolution réglementaire**

- La démarche d'Ad'AP
- Les obligations de suivi et fin d'Ad'AP
- En retard ? Comment minimiser les risques de sanction
- Locataire / Propriétaire - Clarifier les responsabilités
- Mettre à jour ou modifier son ADAP

Les démarches d'autorisation de travaux dans les ERP

- Dépôts, délais, décisions, cas de non réponse
- Information sur les règles techniques applicables aux existants

Les demandes de dérogations

- Les cas de dérogations autorisées
- Comment formuler la demande ?
- Les mesures de substitution

Analyse des besoins du gestionnaire de patrimoine immobilier

- Cadre réglementaire pour entreprendre les travaux
- Check list pour minimiser les risques (sécurité incendie, amiante, plomb, risques liés aux modifications sur ouvrages existants...)





VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

